



Enquête publique

L'Administration communale de Vétroz soumet à l'enquête publique les demandes suivantes, déposées par :

- **Svoboda AG Michaël Undesser, Bernstrasse Ost 49, 5034 Suhr, par CSD Ingénieurs SA Vincent Rebstein, Rue de l'Industrie 54, 1950 Sion, pour la réalisation d'une sortie contrôlée des poids lourds sur RC T9, parcelle 12923 (DDP n° 14702), folio 9, Rue du Levant 2, au lieu-dit « La Plantsette », zone Mixte Commerces (DS III), coordonnées 2/588/760 / 1/119/280**
- **Svoboda AG Michael Undesser, Bernstrasse Ost 49, 5034 Suhr, par CSD Ingénieurs SA Vincent Rebstein, Rue de l'Industrie 54, 1950 Sion, pour un doublet de forage pour équipement PAC eau-eau sur la parcelle, parcelle 12923 (DDP n° 14702), folio 9, Rue du Levant 2, au lieu-dit « La Plantsette », zone Mixte Commerces (DS III), coordonnées 2/588/760 / 1/119/275**
- **Micarna SA, Route de l'Industrie 25, 1784 Courtepin, par atLB, atelier Léonard Bender, Rue de la Poste 12, 1920 Martigny, pour l'ajout de grilles en façade pour entrée d'air sur un bâtiment existant, parcelle 9300 (DDP 14643), folio 51, Route du Rhône 20, au lieu-dit « Portions d'Aven », zone Industrielle, coordonnées 2/588/110 / 1/116/765**
- **Christian Constantin SA, Route du Grand-Saint-Bernard 5, 1921 Martigny-Croix, pour l'installation de 2 panneaux de chantier, parcelle 11841, folio 3, Route Cantonale 96, au lieu-dit « Le Raffort », zone Résidentielle 0,5 (DS II), coordonnées 2/587/647 / 1/119/385**
- **Biofruits SA, Route du Rhône 10, 1963 Vétroz, par GF Invest Entreprise générale Genoud Eric, Route des Jardins 30, 1958 Uvrier, pour la construction d'une halle industrielle (reconstruction suite à un incendie), parcelles 12692 et 12847, folio 50, Route du Rhône 12, au lieu-dit « Portions d'Aven », zone Industrielle, coordonnées 2/588/070 / 1/116/976**

Les intéressés peuvent prendre connaissance des dossiers et des plans au bureau communal durant les heures d'ouverture.

Les observations et oppositions éventuelles, à l'encontre de ces demandes, dûment motivées, devront être adressées, sous pli chargé (recommandé), à l'Administration communale dans un délai de 30 jours, à partir de la publication au Bulletin officiel.

Vétroz, le 5 janvier 2024

L'Administration communale
